

ARRETE 2026 - T009

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 02 février 2026 formulée par l'entreprise LOXAM ACCESS 18/20 Rue d'Arsonval 69680 Chassieu, représentée par Madame BON Marjorie ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion **de la mise en place d'un camion nacelle pour travaux sur les antennes relais positionnées sur le pylône situé au 361 chemin de la Croix Verte 42660 Saint-Genest-Malifaux ;**

A R R E T E :

Article 1^{er} : Circulation

La circulation de tous véhicules sera interdite dans les deux sens chemin de la Croix Verte depuis l'intersection avec la rue du Violet jusqu'au n° 361 **pour la mise en place d'un camion nacelle au pied du pylône du mercredi 18 février 2026 au vendredi 20 février 2026 de 9h à 16h30.**

Article 2 : Des barrières et une signalisation adéquate seront mises en place avant le début des travaux et maintenues pendant toute la durée du chantier par l'entreprise AXIANS.

Article 3 : L'entreprise LOXAM ACCESS, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 3 février 2026

Le Maire
Vincent DUCREUX

 



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr